

COMITÉ DES PRIX ET DISTINCTIONS

Mission

Le comité des prix et distinctions de l'Université de Sherbrooke a pour mission d'animer et de soutenir le travail de mise en candidature des membres du personnel de l'Université à des prix, des médailles ou d'autres distinctions en lien avec l'un ou l'autre des trois volets de la carrière universitaire, soit la recherche, l'enseignement et les services à la collectivité.

De cette façon, le comité contribue au rayonnement de l'établissement et au recrutement d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de professeures et professeurs ou d'autre personnel qualifié.

Il vise à améliorer le processus de mise en candidature existant et, ainsi, à augmenter le nombre de candidatures issues de l'Université de Sherbrooke soumises et le nombre de distinctions et prix récoltés. Il œuvre conjointement avec les comités départementaux ou facultaires existants.

Mandat

Le mandat du comité des prix et distinctions est de susciter et de soutenir les mises en candidature des membres du personnel à des prix ou d'autres distinctions.

Dans ce but, il :

- tient à jour un relevé des distinctions, médailles et prix auxquels les membres du personnel de l'université pourraient être admissibles;
- fait connaître les différents concours à la communauté universitaire en diffusant l'information aux unités intéressées;
- suscite des candidatures, en collaboration avec les directions facultaires, départementales et toute autre personne concernée;
- conseille et soutient, au besoin, les personnes proposant des candidatures;
- veille à ce que les dossiers de présentation des candidatures soient conformes aux règlements des concours;
- informe les personnes responsables afin que l'information relative à l'obtention de prix ou d'autres distinctions soit diffusée dans les canaux de communications appropriés;
- fait toute recommandation jugée utile à la vice-rectrice ou au vice-recteur concernant des candidatures à des prix ou à d'autres distinctions offertes à l'échelle provinciale, nationale ou internationale.

Composition

Le comité des prix et distinctions est composé :

- de la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable de la recherche qui en assurera la présidence;
- de la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable des études
- d'au moins une professeure ou un professeur de chacun des facultés. Les membres du corps professoral sont sélectionnés pour leur expertise en matière de prix et de distinctions universitaires, leur connaissance du parcours professionnel des professeures et professeurs de leur faculté et/ou leurs compétences en rédaction de dossiers de mise en candidature;
- du directeur du cabinet du recteur;
- de l'agent de communication du cabinet du recteur; et
- de la personne responsable de la coordination du comité qui est du Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC).

Au besoin le comité s'ajoutera tout membre du personnel qu'il juge utile pour mener à terme son mandat.

Rattachement administratif

Le comité des prix et distinctions est sous la responsabilité du cabinet de la rectrice ou du recteur.

COMITÉ DES PRIX ET DISTINCTIONS

LISTE DES MEMBRES

P ^r Jean-Pierre Perreault Président	Vice-recteur à la recherche et aux études supérieures
P ^{re} Christine Hudon	Vice-rectrice aux études
M ^{me} Safa Ben Saad	Faculté de droit
P ^{re} Nadine Lanctôt	Faculté d'éducation
P ^{re} Nathalie Fauchoux	Faculté de génie
M ^{me} Amélie Bourbeau	École de gestion
P ^{re} Marie Beaulieu	Faculté des lettres et des sciences humaines
P ^r Claude Asselin	Faculté de médecine et des sciences de la santé
P ^r André-Marie Tremblay	Faculté des sciences
P ^r Jean-François Desbiens	Faculté des sciences de l'activité physique
M. Jacques Viens	Directeur du cabinet du recteur
M. Bruno Lévesque	Agent de communication du cabinet du recteur
M ^{me} Julie Rhéaume Responsable de la coordination du comité	Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC)